



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Entretien hivernal sur les routes et les autoroutes du canton

Les 270 collaboratrices et collaborateurs d'entretien des routes de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) ainsi que du Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA) travaillent à assurer la praticabilité des routes cantonales et nationales vaudoises pour la sécurité des usagères et usagers. À l'approche de l'hiver, la DGMR et le SIERA soulignent que des conditions de circulation optimales ne peuvent pas toujours être assurées en cas de neige ou de verglas. Il est donc essentiel que chacun et chacune ajuste sa conduite en fonction des conditions routières observées ou probables et équipe son véhicule conformément aux règles de sécurité en vigueur.

Sur le réseau autoroutier, le service hivernal sera assuré 24 heures sur 24, la viabilité de la chaussée dépendant des conditions météorologiques. Sur les routes cantonales, les efforts seront concentrés pour garantir la praticabilité du réseau principal de 6 heures à 22 heures et du réseau secondaire de 7 heures à 22 heures. Après 22 heures, les opérations de salage et de déneigement ne seront effectuées que dans des circonstances particulières, telles que d'importantes chutes de neige, des pluies verglaçantes ou d'autres phénomènes météorologiques susceptibles de constituer un danger sérieux pour les automobilistes.

Comme chaque année, certains tronçons de route ne feront pas l'objet de déneigement. Ces derniers font l'objet d'une publication officielle et sont également consultables en ligne (www.vd.ch/routes-sans-deneigement) (voir liste ci-dessous). En cas de formation de congères, notamment, certains axes secondaires pourront également être temporairement fermés, afin d'être en mesure de concentrer les ressources sur les itinéraires les plus fréquentés ou les moins exposés.

Il est important de rappeler que la sécurité routière en hiver ne repose pas uniquement sur l'état des routes. Les usagères et usagers doivent ajuster leur conduite en fonction des conditions locales et adapter leurs déplacements aux circonstances. L'équipement adéquat des véhicules est également vivement recommandé.

Les conductrices et conducteurs sont invité•e•s à faire preuve d'une vigilance accrue durant les périodes de début et de fin de saison hivernale. Au début de la saison,

l'apparition soudaine de gel, souvent causée par des pluies verglaçantes ou des brouillards givrants, ne peut pas toujours être anticipée par les équipes d'entretien. Il n'est pas possible d'effectuer des salages préventifs sur l'ensemble du réseau pour contrer des événements locaux. En fin de saison, des giboulées isolées peuvent rendre certaines routes glissantes. Il est donc essentiel d'adapter sa vitesse en cas de conditions météorologiques défavorables.

Les responsables de l'entretien prendront les mesures nécessaires pour garantir un service hivernal qui répond aux attentes des usagers et usagères tout en respectant l'environnement et en tenant compte des ressources disponibles. Les stocks de sel de déneigement ont fait l'objet d'un réapprovisionnement durant l'été et les dépôts de l'État sont actuellement remplis à leur capacité maximale. Les épanduses montées sur les camions ont été testées afin de diminuer au maximum la quantité de sel de déneigement utilisée. Sur les routes cantonales, les opérations de déneigement sont confiées à des entreprises privées, sous la supervision du Canton.

Tronçon de route fermé à la circulation

Dans le Nord vaudois, la route cantonale (RC) 260-IL-S, de Mauborget (carrefour RC 259-C-S) à la frontière neuchâteloise, non compris le tronçon « Vers-chez-Pillot », ne sera pas déneigée. Cette route sera interdite à la circulation en fonction des conditions hivernales. Cette disposition pourra être adaptée selon l'évolution des conditions météorologiques.

Tronçons non déneigés : les tronçons de route ci-après ne seront pas déneigés, ni traités avec des produits antidérapants ou à dégeler :

- RC 61-IL-S, de Saint-Livres (La Sapinière) à Ballens
- RC 158-IL-S, de Juriens (déneigement assuré jusqu'au point 762 de la CN 1 : 25'000) à jonction RC 163-IL-S, au lieu-dit « Sapin de Croy »
- RC 163-IL-S, de RC 158-IL-S au lieu-dit « Sapin de Croy » à Moiry
- RC 163-IL-S, de Pampigny (déneigement assuré jusqu'au départ du chemin du Chauderon) à RC 166-B-P L'Isle-Chavannes-le-Veyron par Mauraz
- RC 546-IL-S, de Montaubion (croisée RC 545-C-S) à Chapelle-sur-Moudon.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 18 novembre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DICIRH, Laurent Tribolet, chef de la division entretien, Direction générale de la mobilité et des routes, [079 756 52 93](tel:0797565293)

Francine Varga, directrice, Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA), [079 629 22 65](tel:0796292265)